



❖ Procédures et seuils applicables à compter du 01/01/2022

seuils (€ HT)	0	4 000	40 000	90 000	140 000 (F et S) 5 382 000 € (T)
procédure	1 devis minimum	3 devis sauf raison justifiée	procédure adaptée		procédure formalisée
publicité	dispense de publicité		publicité adaptée	publicité obligatoire (BOAMP et/ou JAL) + PLACE + site internet CCI	publicité obligatoire (BOAMP + JOUE) + PLACE + site internet CCI
aide à la décision	collaborateurs CCI		avis de la CCM restreinte (1)	avis de la CCM plénière (2)	
signataire	Directeur Général ou Directeur de site, par délégation	Président ou son délégataire			

(1) Commission Consultative des Marchés restreinte: composée de 2 élus minimum (son Président + 1 élu)

(2) Commission Consultative des Marchés plénière : composée de 6 élus titulaires, avec un quorum à 3 élus